



Conditions - Engagement « Recherche »

Le Zoo de Lyon s'engage et encourage la recherche scientifique qui s'inscrit comme une des missions principales d'un zoo moderne. Cet engagement a pour objectif le partage et l'amélioration continue des connaissances scientifiques dans le but de participer à la conservation de la biodiversité et d'améliorer au quotidien le bien-être, la gestion et les soins apportés aux animaux.

Outre les principaux axes de recherche du Zoo de Lyon (conservation de la biodiversité et programmes d'élevage, médecine vétérinaire, nutrition, comportement et bien-être, éducation du public), le zoo est ouvert à toute proposition d'étude en lien avec ses missions.

Les sujets retenus seront donc en accord avec les missions du zoo et sa philosophie de recherche et de conservation.

Le personnel scientifique du Zoo s'engage à accompagner des étudiants dans leur démarche dans la mesure de ses compétences et de sa disponibilité.

- Les méthodes de recherche devront être en priorité basées sur des techniques non-invasives et non stressantes pour les animaux de la collection. Pour toute autre méthode cela nécessitera l'aval préalable du vétérinaire sanitaire et si besoin d'un comité d'éthique.
- Les résultats des travaux entrepris au Zoo de Lyon, ainsi que tous les supports de propagation de ces derniers (articles, posters, présentations orales ou toute autre forme de communication scientifique via des médias connus ou encore inconnus à ce jour) devront obligatoirement être contrôlés et validés par le personnel scientifique du zoo avant leur diffusion.
- Tout matériel scientifique (photos, vidéos, sons, données brutes ou toute autre donnée collectée par des moyens techniques connus ou encore inconnus à ce jour) devra également être mis à disposition du zoo.
- Tout échantillon biologique fourni par le zoo est et restera propriété du zoo. Dans les cas particuliers des partenariats entre institutions de recherche, une convention spécifique sera éditée quant à la propriété des échantillons.
- Toute publication (rapports de stage, posters scientifiques, présentations orales, articles scientifiques, articles de journaux ou toute forme connue ou encore inconnue à ce jour) devra faire mention du zoo sous la dénomination « Zoo de Lyon » comme collaborateur.
- Le personnel scientifique du Zoo de Lyon ayant été impliqué dans les études (encadrement ou participation) sera considéré comme co-auteur sur toute diffusion des résultats de ces études quelle que soit leur forme (publications écrites, posters scientifiques, interventions lors de conférences ou toute autre forme connue ou encore inconnue à ce jour). L'adresse de contact sera la suivante : Nom du co-auteur – Zoo de Lyon – Mairie de Lyon 69205 Lyon Cedex 01
- Le Zoo de Lyon peut également prendre la décision de publier les résultats de l'étude (publications écrites et orales) et s'engage ainsi à en informer l'auteur et l'inclure comme co-auteur.
- L'utilisation des données dans toute autre étude menée au Zoo de Lyon engage le zoo à en informer l'auteur de l'étude et à le citer en référence.

- Le zoo se garde également le droit d'utiliser le contenu de l'étude à des fins de communication non scientifique (animations et évènements, réseaux sociaux et médias...).

Toute étude menée au zoo, encadrée ou non par le personnel scientifique du zoo, doit respecter les règles éditées ci-dessus.

Pour toute demande de stage, merci de compléter et renvoyer le document « proposition d'étude dans le cadre d'une demande de stage » par mail à jardin.zoologique@mairie-lyon.fr accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation.